



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AQUITAINE-LIMOUS  
IN-POITOU-CHAREN  
TES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2016-053

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2016

# Sommaire

## DIRECCTE

R75-2016-08-23-001 - Arrêté n° 2016-110 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (4 pages) Page 4

R75-2016-08-23-004 - Arrêté n° 2016-112 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général et des unités départementales (6 pages) Page 9

R75-2016-08-23-006 - Arrêté n° 2016-113 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (6 pages) Page 16

R75-2016-08-23-007 - Arrêté n° 2016-115 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents de service gestionnaire valideur dans l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT) (4 pages) Page 23

R75-2016-08-23-005 - Arrêté n° 2016-116 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents valideur-hiérarchique des ordres de mission et des états de frais de déplacement (4 pages) Page 28

R75-2016-08-23-003 - Décision n° 2016-107 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi aux directeurs et aux agents des unités départementales (4 pages) Page 33

R75-2016-08-23-002 - Décision n° 2016-108 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'inspection du travail aux directeurs d'unités départementales (6 pages) Page 38

## MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE SECURITE

### SOCIALE

R75-2016-08-26-001 - Arrêté du 26 août 2016 portant modification des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la haute vienne (2 pages) Page 45

R75-2016-08-26-002 - Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Bayonne (2 pages)	Page 48
R75-2016-08-26-003 - Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du lot-et-garonne (2 pages)	Page 51
R75-2016-08-26-004 - Arrêté du 26 août 2016 portant modification des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la charente (2 pages)	Page 54
<b>PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE</b>	
R75-2016-07-25-010 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR DURIEZ CHRISTINE - CSP COGNAC (2 pages)	Page 57
R75-2016-07-25-011 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR FAGLIN FRANCOISE-CSP ROYAN (2 pages)	Page 60
R75-2016-07-25-012 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR GODEFROY-PORCHER MARTINE-CSP ROCHEFORT (2 pages)	Page 63
R75-2016-07-25-013 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR GOUIN SYLVIANE - CSP SAINTES (2 pages)	Page 66
R75-2016-07-25-014 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR PENAUD THIERRY CSP ANGOULEME (2 pages)	Page 69
R75-2016-07-25-015 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR PRICOT PHILIPPE-CSP LA ROCHELLE (2 pages)	Page 72
R75-2016-07-25-016 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP16 - CSP ANGOULEME (2 pages)	Page 75
R75-2016-07-25-017 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP16-CSP COGNAC (2 pages)	Page 78
R75-2016-07-25-018 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP LA ROCHELLE (2 pages)	Page 81
R75-2016-07-25-019 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP ROCHEFORT (2 pages)	Page 84
R75-2016-07-25-020 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP ROYAN (2 pages)	Page 87
R75-2016-07-25-021 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP SAINTES (2 pages)	Page 90

# DIRECCTE

R75-2016-08-23-001

Arrêté n° 2016-110 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi aux agents de l'unité régionale et des unités départementales



**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle  
et du Dialogue Social**

**Arrêté n° 2016-110**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi  
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du travail, notamment ses articles L 1233-57 à L 1233-57-8,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions  
régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la  
région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ARRETE**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-  
Charentes, délégation de signature est donnée pour tous les actes, avis, observations, propositions préparatoires  
aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions  
d'injonction et les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, telles que  
mentionnées aux articles L 1233-57-1 à L 1233-57-8 du code du travail à :

**Unité régionale**

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines.

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,

Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'Etat

## **Unités départementales**

### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Monsieur Gwenaël Frontin, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Corrèze**

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Creuse**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

#### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

#### **Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

#### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

#### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

#### **Unité départementale de la Vienne**

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

**Article 2** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, le chef de pôle, les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

**La directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**



# DIRECCTE

R75-2016-08-23-004

Arrêté n° 2016-112 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général et des unités départementales





PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

**Arrêté n° 2016-112**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale  
aux agents du secrétariat général et des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers.

### **Secrétariat général**

Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail

Madame Agnès Mottet, directrice du travail, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Ouest

Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Nord

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché d'administration de l'Etat

Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Béatrice Cadrieu, attachée d'administration de l'Etat

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marielle Anglerot, attachée d'administration de l'Etat

### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Gwenael Frontin, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Corrèze**

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.



### **Unité départementale de la Creuse**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail  
subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail  
subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

### **Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de  
signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail subdélégation de  
signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de  
signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Vienne**

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail subdélégation  
de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

**Article 3** : Dans le cadre de la subdélégation visée aux articles 1 et 2 demeurent soumis à la signature du  
Préfet de région :

- les actes à portée réglementaire,

- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents
- les conventions de tous ordres avec les collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat, à l'exception des conventions dont le montant est inférieur à 50 000 €,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, habilitation est donnée pour présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**



# DIRECCTE

R75-2016-08-23-006

Arrêté n° 2016-113 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et des unités départementales



PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

**Arrêté n° 2016-113**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature en matière de compétence générale  
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code des marchés publics, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

### Unité régionale

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Marc Gibaud, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Marie-José Pailleau, directrice du travail

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Julien Szabla, ingénieur des mines

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

Madame Patricia Auriol-Grégoire, directrice du travail

Monsieur Thierry Landais, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur Hakim Fakheth, attaché d'administration de l'Etat

Monsieur Mathias Mondamert, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Pierre Devos, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur David Santi, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

- Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du fonds social européen

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :



Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

Monsieur Yves Deroche, directeur adjoint du travail, pour les seules décisions de refus d'enregistrement des déclarations d'activité des prestataires de formation professionnelle.

- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Schnapper, directeur du travail

Monsieur Dominique Collard, directeur du travail

- Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2ème classe CCRF,

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Guy Goumilloux, inspecteur CCRF

Monsieur Laurent Bergognoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Patrick Toulou, directeur départemental CCRF

Monsieur Gilles Chatain, inspecteur CCRF

### **Unités départementales**

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

#### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée administration de l'Etat hors classe

#### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Gwenaél Frontin, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Corrèze**

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

### **Unité départementale de la Creuse**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail



### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Madame Béatrice Baty, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Vienne**

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

**Article 3** : Dans le cadre de la subdélégation visée aux articles 1 et 2 demeurent soumis à la signature du préfet de région :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents
- les conventions de tous ordres avec les collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat, à l'exception des conventions dont le montant est inférieur à 50 000 €,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, habilitation est donnée pour présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à :

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines,

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, Unité départementale de la Dordogne,

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail, Unité départementale de la Gironde,

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, Unité départementale des Landes,

Madame Christine Lestrade, directrice du travail, Unité départementale du Lot-et-Garonne,

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail, Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques,

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail, Unité départementale de la Corrèze,

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail, Unité départementale de la Creuse,

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail, Unité départementale de la Haute-Vienne,  
Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, Unité départementale de la Charente,  
Monsieur Marc Dufau, directeur du travail, Unité départementale de la Charente-Maritime,  
Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail, Unité départementale des Deux-Sèvres,  
Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail, Unité départementale de la Vienne.

**Article 5** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE

R75-2016-08-23-007

Arrêté n° 2016-115 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents de service gestionnaire valideur dans l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT)



PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

**Arrêté n° 2016-115**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature  
aux agents de service gestionnaire et aux agents de service gestionnaire valideur dans  
l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT)**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code des marchés ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'application « chorus déplacements temporaires » déployée au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

## **ARRETE**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire dans le périmètre des attributions de l'entité à :

### **Unité régionale et Unité départementale de la Gironde**

- Rabie Marie-Christine
- Dussauze Pascale
- Dascalescu Michèle
- Chapuzet Stéphane

### **Unité départementale de la Dordogne**

- Bouillère Martine
- Gorse Patrick

### **Unité départementale des Landes**

- Labarrère Sylvie
- Auban Patricia

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

- Bernard Laurence
- Pouillange Monique

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

- Fatmi Badra
- Gasser Philippe

### **Sites Nord**

- Bergognoux Laurent
- Anglerot Marielle

### **Sites Ouest**

- Zabern Viviane
- Grégoire Patricia
- Gagnadoux Christelle
- Mottet Agnès
- Patrier Sabine
- Aubineau Monique

**Unité départementale de la Charente**

- Nauge Josiane
- Morange Sylvie
- Bidouard Patricia

**Unité départementale de la Charente-Maritime**

- Bonneau Christelle
- Degat Catherine
- Laborderie Fabienne
- Roger Mélanie

**Unité départementale des Deux-Sèvres**

- Hurtaud Nadine
- Martineau Sophie

**Unité départementale de la Vienne**

- Boulay Elodie
- Cabale Danièle

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur dans le périmètre des attributions de l'entité à :

**Unité régionale et Unité départementale de la Gironde**

- Rabie Marie-Christine
- Dussauze Pascale
- Dascalescu Michèle
- Chapuzet Stéphane

**Unité départementale de la Dordogne**

- Bouillère Martine
- Gorse Patrick

**Unité départementale des Landes**

- Labarrère Sylvie
- Auban Patricia

**Unité départementale de Lot-et-Garonne**

- Bernard Laurence
- Pouillange Monique

**Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

- Fatmi Badra
- Gasser Philippe

**Sites Nord**

- Bergougnoux Laurent
- Anglerot Marielle

**Sites Ouest**

- Zabern Viviane
- Grégoire Patricia
- Gagnadoux Christelle

**Article 4** : Un exemplaire du présent arrêté est adressé au directeur départemental des finances publiques de la Vienne.

**Article 5** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE

R75-2016-08-23-005

Arrêté n° 2016-116 de Madame Isabelle Notter, directrice  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la région

*Arrêté DIRECCTE subdélégation de signature aux agents valideur-hiérarchique des ordres de mission et des états de frais de déplacement*  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)

portant subdélégation de signature aux agents  
valideur-hiérarchique des ordres de mission et des états de  
frais de déplacement





PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

**Décision n° 2016-116**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature aux agents valideur-hiérarchique des ordres de mission  
et des états de frais de déplacement**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

## DECIDE

**Article 1** : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

### Cabinet

Jakubiec André  
Pedoussaut Anne-Marie

Quiles Marie-Claude

### Secrétariat général

Anglerot Marielle  
Bergougnoux Laurent  
Bayon Florence  
Chapuzet Stéphane  
Chrétien Francis  
Dovergne Bernard  
Henrion Frédérique

Lapeyre Stéphane  
Mottet Agnès  
Naudou Thierry  
Piotte Arnaud  
Valladon Monique  
Zabern Viviane

### Pôle Entreprises Emploi Economie

Auriol-Grégoire Patricia  
Aussel Patrick  
Deroche Yves  
Compain Johann  
Devos Pierre  
Fakhel Hakim

Mornet Nicolas  
Laguzet Arnaud  
Landais Thierry  
Lindrec Yann  
Pailleau Marie-Jo  
Redouane Yasmina

Gervais Brigitte  
Gibaud Marc  
Martin Christophe  
Mondamert Mathias

Sorel Sandrine  
Santi David  
Szabla Julien

### **Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie**

Bouquillon Bertrand  
Dubreuil Jean-Guy  
Durand Bruno  
Forest Nicolas  
Goumilloux Guy  
Holubeik Jean-Luc

Lecroart Thomas  
Lefèvre Eric  
Santi Hélène  
Toulou Patrick

### **Pôle Travail**

Arrivets Alexandre  
Davidoff Yvan  
Fumeron François  
Jourdes Damien  
Kissien-Schmit Béatrice

Le Fur Philippe  
Medjani Laure  
Pouzet Patrice  
Velle René

### **Unité départementale de la Charente**

Chaussée Pascal  
Louineau Jean-Michel  
Martinez Maryline

Roussely-Lafourcade Pascale

### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Ducrot Thomas  
Dufau Marc

Jutant Paul-Henri  
Turpeau Martine

### **Unité départementale de la Corrèze**

Brunaud Bernadette  
Mallet Agnès

Lebeau Franck

### **Unité départementale de la Creuse**

Viviane Dupuy-Christophe

Legros Jean-Paul

### **Unité départementale de la Dordogne**

Baudry Claudine  
Delpierre Christian

Jacob Béatrice  
Jacquement Joëlle

### **Unité départementale de la Gironde**

Aurillac Philippe  
Clinchamps Vincent  
Coulon Corinne  
Dubo Sylvie  
Grandjean Fabien

Hamdoui Hachmi  
Lapeyrade Sandra  
Ramat Anne  
Rodeghiero Sébastien

### **Unité départementale des Landes**

Lemaire Valérie  
Gamaleya Florence

Lasserre Cathala Patrick

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Aeby Marie-Aude  
Desille-Legeay Pascal

Lestrade Christine

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Blot Philippe  
Dupont Hélène  
Frontin Gwénaél

Garrigues Didier  
Régal Marie-Claude

### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Baty Béatrice  
Grégoire Frédéric

Lascombes Lionel  
Mistrot François

### **Unité départementale de la Vienne**

Durand Marie-Pierre  
Nicolas Guillaume

Ortega Christophe  
Salort Sylvie

### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Chaumont Christophe  
Dupuy-Christophe Viviane

Duval Nathalie  
Roudier Nathalie

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE

R75-2016-08-23-003

Décision n° 2016-107 de Madame Isabelle Notter,  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi de la région  
*Décision délégation de signature pouvoirs propres DIRECCTE en matière d'emploi*  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant délégation de signature relative aux pouvoirs  
propres du DIRECCTE en matière d'emploi aux directeurs  
et aux agents des unités départementales



**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle  
et du Dialogue Social**

**Décision n° 2016-107**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant délégation de signature  
relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi  
aux directeurs et aux agents des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 relatif aux délégations de signature des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° 2016-020 du 7 janvier 2016 de Madame Isabelle NOTTER portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi aux responsables d'unités départementales ;



## DÉCIDE

**Article 1** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes donne délégation aux directeurs et aux agents des unités départementales de la DIRECCTE suivants :

### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régat, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Gwenaël Frontin, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Corrèze**

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

**Unité départementale de la Creuse**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

**Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

**Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

**Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

**Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

**Unité départementale de la Vienne**

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant aux matières ci-dessous mentionnées et conformément aux mentions suivantes :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
<b>Licenciements pour motif économique hors plans de sauvegarde de l'emploi</b>	
L 1233-53, L. 1233-56 et D. 1233-11	Avis sur une irrégularité et observations sur les mesures sociales
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées



<b>Rémunération mensuelle minimale</b>	
L. 3232-9 et R. 3232-6	Allocation complémentaire : proposition au Préfet de versement direct aux salariés de la part de l'Etat
<b>Emploi des travailleurs handicapés</b>	
R. 6222-58	Attribution de la prime aux apprentis travailleurs handicapés
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>Indemnisation des travailleurs involontairement privés d'emploi</b>	
R. 5422-3	Détermination du salaire de référence pour les salariés privés d'emploi qui ont été occupés dans un établissement de la Communauté Européenne
Articles 80 et 82 annexe 3 du règlement CEE n° 574/12	Délivrance de l'attestation concernant les périodes à prendre en compte pour l'octroi des prestations de chômage – formulaire E301
<b>Contrats de professionnalisation</b>	
L. 6325-22 et R. 6325-20	Contrat de professionnalisation : retrait du bénéfice de l'exonération de cotisations sociales
<b>Titres professionnels délivrés par le ministère de l'emploi</b>	
R. 338-6 du code de l'éducation	
R. 338-7 du code de l'éducation	Délivrance du titre professionnel, des certificats de compétences professionnelles qui le composent et des certificats complémentaires qui s'y rapportent

**Article 2** : Le secrétaire général de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

**La directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE

R75-2016-08-23-002

Décision n° 2016-108 de Madame Isabelle Notter,  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi de la région  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant délégation de signature relative aux pouvoirs  
propres du DIRECCTE en matière d'inspection du travail  
aux directeurs d'unités départementales

**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle  
et du Dialogue Social**

**Décision n° 2016-108**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)  
portant délégation de signature  
relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'inspection du travail  
aux directeurs d'unité départementale**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et R 8122-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

**DÉCIDE**

**Article 1** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes donne délégation aux directeurs des unités départementales de la DIRECCTE suivants :

- Madame Béatrice JACOB, directrice de l'Unité départementale de la Dordogne,
- Monsieur Hachmi HAMD AOUI, directeur de l'Unité départementale de la Gironde,
- Madame Valérie LEMAIRE, directrice de l'Unité départementale des Landes,
- Madame Christine LESTRADE, directrice de l'Unité départementale de Lot et Garonne,
- Monsieur Philippe BLOT, directeur de l'Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Pascal CHAUSSEE, directeur de l'Unité départementale de Charente,
- Monsieur Marc DUFAU, directeur de l'Unité départementale de Charente Maritime,
- Monsieur Lionel LASCOMBES, directeur de l'Unité départementale des Deux-Sèvres,

- Madame Marie-Pierre DURAND, directrice de l'Unité départementale de la Vienne,
- Monsieur Franck LEBEAU, directeur de l'Unité Départementale de la Corrèze,
- Madame Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice de l'Unité Départementale de la Haute-Vienne,
- Madame Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice de l'Unité Départementale de la Creuse, chargée de l'intérim

pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant aux matières ci-dessous mentionnées et conformément aux mentions suivantes :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
<b>Egalité professionnelle</b>	
L 1143-3- et D. 1143-6	Décision d'opposition au plan pour l'égalité professionnelle hommes femmes
L. 2242-9 et R. 2242-8	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur égalité professionnelle entre femmes et hommes dans les entreprises de 50 salariés et plus : décision de non sanction.
<b>Homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail</b>	
L.1237-14 et R. 1237-3	Décision portant homologation ou refus d'homologation, ou irrecevabilité d'une demande de rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée
<b>Groupement d'employeurs</b>	
D. 1253-8	Décision d'opposition à tout moment à l'activité du groupement d'employeurs
R. 1253-19 et R. 1253-22	Décision d'agrément ou de refus d'agrément du groupement d'employeurs
R. 1253-26	Demande de changement de convention collective de l'autorité administrative
R. 1253-27, R. 1253-28 et R. 1253-29	Décision de retrait d'agrément par l'autorité administrative
L. 1253-17 et D. 1253-4 à D. 1253-11	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité du groupement
<b>Représentants du personnel (délégués syndicaux)</b>	
L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de délégué syndical
L. 2142-1-2, L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de représentant d'une section syndicale
<b>Représentants du personnel (délégués du personnel)</b>	
L. 2314-11 et R. 2314-6	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections de délégués du personnel
L. 2314-31 et R. 2312-2	Détermination du caractère d'établissement distinct pour l'organisation d'élections de délégué du personnel
L. 2312-5 et R. 2312-1	Décision de mise en place d'un délégué de site et fixant le nombre et la composition des collèges électoraux ainsi que le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges

<b>Représentants du personnel (comité d'entreprise)</b>	
L. 2322-5 et R. 2322-1	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité d'entreprise
L. 2324-13 et R. 2324-3	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections du comité d'entreprise
R. 2323-39	Exercice de la mission de surveillance de la dévolution des biens du comité d'entreprise et affectation des biens du CE en cas de cessation d'activité de l'entreprise
L. 2327-7 et R. 2327-3	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité central d'entreprise et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories
L. 2333-4 et R. 2332-1	Décision de répartition des sièges entre les élus du comité de groupe
L. 2333-6 et R. 2332-1	Désignation du remplaçant du représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions
L. 2345-1 et R. 2345-1	Décision relative à l'autorisation de suppression du comité d'entreprise européen
<b>Négociation annuelle sur les salaires</b>	
L.2242-5-1 et R.2242-5	Pénalité pour défaut de négociation annuelle sur les salaires effectifs
<b>Durée du travail</b>	
R. 3121-26	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité, à l'exception des demandes à portée régionale ou interdépartementale
L. 3121-35 et R. 3121-23	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue
L. 3121-36 et R. 3121-28	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne concernant une entreprise
R. 3122-7	Décision de suspension de la faculté de récupération pour certaines professions en cas de chômage extraordinaire et prolongé
<b>Durée du travail - Dispositions relevant du code rural</b>	
R. 713-26 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant un secteur d'activité agricole, à l'exception des demandes à portée interdépartementale ou régionale
R. 713-28 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant une entreprise agricole
R. 713-32 du code rural et de la pêche maritime	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail concernant soit une seule entreprise, soit les entreprises relevant d'un même type d'activités, à l'exception des demandes à portée régional ou interdépartementale



<b>Accord d'intéressement ou de participation, règlement d'un plan d'épargne salariale</b>	
L. 3313-3 et 4, L. 3332-9, D. 3345-5 D. 3313-4, D. 3323-7 et R. 3332-6	Dépôt des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise
L. 3345-2	Demande de retrait ou de modification de dispositions contraires aux dispositions légales dans un accord d'intéressement, d'un accord de participation ou d'un règlement d'épargne salariale
<b>Négociation collective</b>	
D. 2231-3 à 9	Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail et des procès-verbaux de désaccord
<b>Conseillers Prud'hommes</b>	
L. 1441-32 et D 1441-78	Avis au Préfet sur la liste et la circonscription des bureaux de vote
<b>Commission de conciliation</b>	
R. 2522-14	Avis au préfet pour la nomination des membres des sections départementales de la commission régionale de conciliation
<b>Santé et sécurité au travail</b>	
L. 1242-6 et D. 1242-5 L. 1251-10 et D. 1251-2 L. 4154-1, D. 4154-3 à D. 4154-6	Dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail avec une entreprise de travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
R. 4152-17	Local dédié à l'allaitement : autorisation de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local
L. 4163-1 à 4 R. 4163-4 à 8 et D. 4163-1 à 3	Pénalité pour défaut d'accord ou à défaut, plan d'action sur la pénibilité, dans les entreprises de 50 salariés et plus assujetties : décision de non sanction, après mise en demeure
R. 4216-32	Dispense concernant l'aménagement des lieux de travail maître d'ouvrage
R. 4227-55	Prévention des risques d'incendie et d'explosion : dispense de l'autorité administrative à un établissement
R. 4462-30	Activités pyrotechniques : approbation des études de sécurité.
R. 4533-6 et R. 4533-7	Dérogation en matière de voie et réseaux divers pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil
L. 4721-1	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
L. 4741-11	Avis dans le cas d'adoption par le juge d'un plan de rétablissement des conditions de santé et de travail présenté par une entreprise
R 4228-8 et article 3 de l'arrêté du 23/07/1947	Dispense concernant la mise à disposition des douches journalières pour le personnel effectuant des travaux salissants

<b>Contrats de génération</b>	
L. 5121-13 et R. 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
L. 5121-9, 10, L.5121-12, R 5121-33 et 34	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur le contrat de génération, dans les entreprises de 300 salariés et plus : décision de non sanction après mises en demeure.
L. 5121-15 R. 5121-37 et 38	Mise en demeure et observations relatives au document d'évaluation de l'accord ou du plan d'action
<b>Alternance / Apprentissage</b>	
L.6225-4 et R. 6225-9	Procédure de Suspension en urgence des contrats d'apprentissage
L. 6225-5 et R. 6225-10	Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail après suspension du contrat d'apprentissage
L. 6225-6 et R 6225-11 et R.6225-12	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires de contrats d'insertion en alternance
<b>Travail à domicile</b>	
R. 7413-2	Demande de vérification de la comptabilité du donneur d'ouvrage
L. 7422-2 et R. 7422-2	Avis au Préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution des travaux
<b>Mannequinat</b>	
L. 7124-1 et R. 7124-4	Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode. Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans
<b>Contribution spéciale pour l'emploi d'étranger sans titre de travail</b>	
L. 8254-4, D. 8254-7 D. 8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de la solidarité financière du donneur d'ordre

**Article 2 :** Les délégataires, ci-dessus, sont autorisés à donner subdélégation aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous leur autorité, pour signer des actes relatifs aux affaires pour lesquelles ils ont eux-mêmes reçu délégation dans les conditions fixées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la DIRECCTE et le directeur du pôle T sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016  
**La directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**





MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-001

Arrêté du 26 août 2016 portant modification des membres  
du conseil de la caisse primaire d assurance maladie de la  
haute vienne



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 26 AOÛT 2016

**Portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance  
Maladie de la Haute-Vienne**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-353 en date du 19 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne ;

VU la lettre de désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 29 juillet 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

**A R R Ê T E**

**Article 1er**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014 est ainsi modifié :

Est nommée membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne en tant que représentant des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Suppléante : **Madame Sylvie PELGRIMS**

en remplacement de Madame Hélène BERTRAND, démissionnaire.

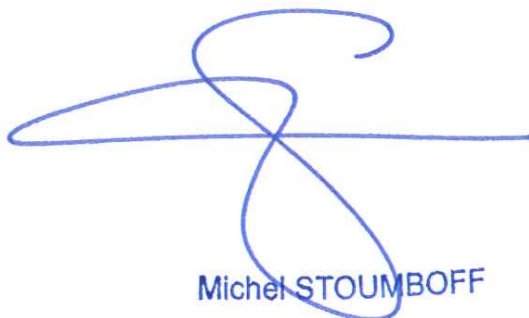
**Le reste sans changement.**

## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **26 AOUT 2016**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Michel STOUMBOFF

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-002

Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres  
du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales de Bayonne



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

**Arrêté du 26 AOUT 2016**  
**Portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales de Bayonne**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

**A R R Ê T E**

**Article 1er**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé en date du 19 octobre 2011 est ainsi modifié :

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne en tant que personne qualifiée :

**Titulaire : Madame Marie José LONDAIZ**

en remplacement de Madame Cécile FOIX, démissionnaire.

**Le reste sans changement.**



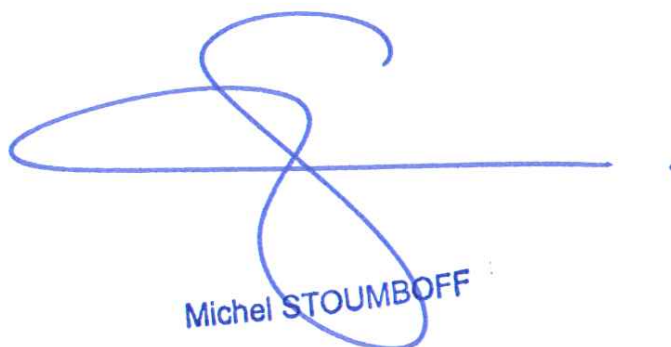
## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **26 AOÛT 2016**

Pour le Préfet,

Le secrétaire général pour les affaires régionales



Michel STOUMBOFF

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-003

Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres  
du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales du lot-et-garonne



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du **26 AOÛT 2016**

**Portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne ;

VU la lettre de désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 29 juillet 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

**A R R Ê T E**

**Article 1er**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé en date du 19 octobre 2011 est ainsi modifié :

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne en tant que représentant des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaire : **Monsieur Patrick LECLERCQ**

en remplacement de Madame Nadine SALMONS, démissionnaire.

**Le reste sans changement.**

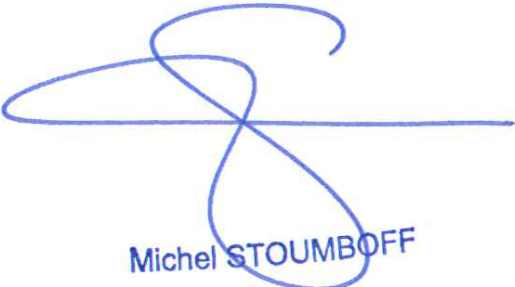
## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **26 AOUT 2016**

Pour le préfet,

Le secrétaire général pour les affaires régionales



Michel STOUMBOFF

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-004

Arrêté du 26 août 2016 portant modification des membres  
du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la  
charente



## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

### Arrêté du **26 AOÛT 2016** Portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente ;

VU la lettre de désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 18 juillet 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

#### A R R Ê T E

##### Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2014 est ainsi modifié :

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente en tant que représentants des employeurs :

##### Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaire : **Monsieur Thomas ALBAN**, actuellement suppléant, en remplacement de M Jean-Baptiste BLOT, démissionnaire.

Suppléante : **Madame Clémentine FRANGNE**, sur poste vacant, en remplacement de M. Thomas ALBAN.

**Le reste sans changement.**



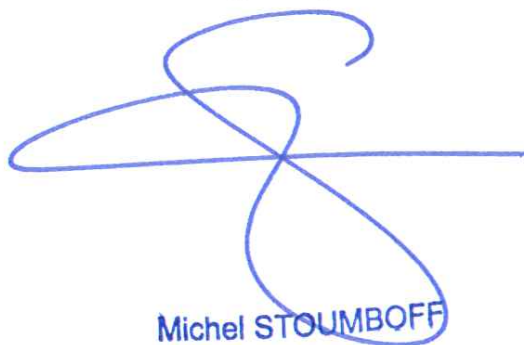
## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **26 AOUT 2016**

Pour le préfet,

Le secrétaire général pour les affaires régionales



Michel STOUMBOFF

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-010

ARRETE NOMINATION REGISSEUR DURIEZ  
CHRISTINE - CSP COGNAC

*Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime -CSP Rochefort*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUL. 2016**

**portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription  
de sécurité publique de Cognac**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-  
Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **25 JUL. 2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Christine DURIEZ, Brigadier-Chef, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac

## Article 2

Madame DURIEZ est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 3

Madame DURIEZ Christine percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Monsieur Fabrice AGAZZINI, Gardien de la paix, est désigné suppléant.

## Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 25 août 2003.

## Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-011**

**ARRETE NOMINATION REGISSEUR FAGLIN  
FRANCOISE-CSP ROYAN**

*Nomination du régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la Sécurité publique  
de la Charente Maritime - CSP Royan*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUL. 2016**

**portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de Royan**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-  
Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **25 JUL. 2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Françoise FAGLIN, Adjointe administrative Principale de 2eme Classe, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan



## Article 2

Madame FAGLIN est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 3

Madame FAGLIN Françoise percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

2016 JUL 25

## Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Madame Evelyne DEZANDRE, Adjointe administrative Principale de 2ème Classe, est désigné suppléant.

## Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 13 mai 2009.

## Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-012**

**ARRETE NOMINATION REGISSEUR  
GODEFROY-PORCHER MARTINE-CSP ROCHEFORT**

*Nomination du régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime -CSP Rochefort*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de Rochefort**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-  
Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **25 JUIL. 2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Martine GODEFROY-PORCHER, Adjointe administrative Principale de 1ere Classe, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort

## Article 2

Madame GODEFROY-PORCHER est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 3

Madame GODEFROY-PORCHER Martine percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Madame Nadège NAPPEE, Adjointe administrative 1ere Classe, est désigné suppléant.

## Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 01 avril 2015.

## Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

Pierre DARTOUT

**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-013**

**ARRETE NOMINATION REGISSEUR GOUIN  
SYLVIANE - CSP SAINTES**

*Nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime - CSP Saintes*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de Saintes**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-  
Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **25 JUIL. 2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Sylviane GOUIN, Adjointe administrative Principale de 2eme Classe, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes

## Article 2

Madame GOUIN est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 3

Madame GOUIN Sylviane percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Madame Laurence MENET, Adjointe administrative Principale de 1ere Classe, est désigné suppléant.

## Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 13 mai 2009.

## Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

Pierre DARTOUT



**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-014**

**ARRETE NOMINATION REGISSEUR PENAUD  
THIERRY CSP ANGOULEME**

*Nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente - CSP Angoulême*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription  
de sécurité publique d'Angoulême**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-  
Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies  
d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour  
l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la  
défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité  
susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des  
organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et  
des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **25 JUIL. 2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique  
d'Angoulême

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du  
22 juin 2016

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Thierry PENAUD, RULP, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique  
d'Angoulême

## Article 2

Monsieur PENAUD est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 3

Monsieur PENAUD Thierry percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Monsieur Stéphane GOURRAUD, Brigadier-Chef, est désigné suppléant.

## Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 06 janvier 2009.

## Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-015

ARRETE NOMINATION REGISSEUR PRICOT  
PHILIPPE-CSP LA ROCHELLE

*Nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime -CSP La Rochelle*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction  
départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de La Rochelle**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-  
Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **25 JUIL. 2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Philippe PRICOT, Major de Police, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle

## Article 2

Monsieur PRICOT est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 3

Monsieur PRICOT Philippe percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

## Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Monsieur Thierry MICHAUD, Brigadier-Chef, est désigné suppléant.

## Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

## Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-016**

**ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES  
DDSP16 - CSP ANGOULEME**

*Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente -CSP Angoulême*





PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**Portant institution d'une Régie de recettes auprès de la Direction  
Départementale de la Sécurité Publique de la Charente,  
Circonscription de sécurité publique d'Angoulême.**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique d'Angoulême pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989

- Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

**Article 2**

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

### **Article 3**

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 2440 €.

### **Article 4**

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €.

### **Article 5**

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

### **Article 6**

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

### **Article 7**

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

### **Article 8**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 06 janvier 2009.

### **Article 9**

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-017**

**ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES  
DDSP16-CSP COGNAC**

*Institution d'une régie de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de  
la Charente -CSP Cognac*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction  
Départementale de la Sécurité Publique de la Charente, Circonscription  
de sécurité publique de Cognac.**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de monsieur le directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

## **ARRÊTÉ**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989

- Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

### **Article 2**

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

### **Article 3**

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 2400 €.

### **Article 4**

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €.

### **Article 5**

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

### **Article 6**

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

### **Article 7**

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

### **Article 8**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 25 août 2003.

### **Article 9**

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-018**

**ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES  
DDSP17-CSP LA ROCHELLE**

*Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime -CSP La Rochelle*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUL. 2016**

**Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction  
Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de La Rochelle.**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989

- Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route



## **Article 2**

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

## **Article 3**

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 3000 €.

## **Article 4**

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

## **Article 5**

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

## **Article 6**

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

## **Article 7**

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

## **Article 8**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990 ainsi que celui du 13 mai 2009.

## **Article 9**

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-019

ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES  
DDSP17-CSP ROCHEFORT

*Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime -CSP Rochefort*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUL. 2016**

**Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction  
Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de Rochefort.**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-  
Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989

- Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

## **Article 2**

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

## **Article 3**

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 3000 €.

## **Article 4**

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

## **Article 5**

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

## **Article 6**

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

## **Article 7**

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

## **Article 8**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

## **Article 9**

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT

**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-020**

**ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES  
DDSP17-CSP ROYAN**

*Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime -CSP Royan*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction  
Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de Royan.**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989

- Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route

## **Article 2**

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

## **Article 3**

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 2440 €.

## **Article 4**

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

## **Article 5**

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

## **Article 6**

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

## **Article 7**

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

## **Article 8**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

## **Article 9**

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

Pierre DARTOUT



**PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE**

**R75-2016-07-25-021**

**ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES  
DDSP17-CSP SAINTES**

*Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique  
de la Charente-Maritime -CSP Saintes*



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

**ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016**

**Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction  
Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime,  
Circonscription de sécurité publique de Saintes**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989

- Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route

## **Article 2**

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

## **Article 3**

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 3000 €.

25 JUIL 2016

## **Article 4**

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

## **Article 5**

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

## **Article 6**

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

## **Article 7**

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

## **Article 8**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

## **Article 9**

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de  
sécurité Sud-Ouest

  
Pierre DARTOUT